

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 30/06/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 30/06/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 30/06/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250623-2025JUN23_219-DE
	7.5.1	Finances locales Demandes de subventions

DEPARTEMENT  
DU GERS  
\*\*\*\*  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

16

Séance Publique ordinaire du **23 juin 2025**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, à 19H, le vingt-trois juin *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 juin 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

M. Ghislain de FLAUJAC  
Mme Laurianne DUCASSÉ  
M. André GALOIX  
M. Frank GOBBATO  
Mme Françoise LACAPERE  
M. Patricia MARROCQ  
M. François-Xavier ROUX

**Ont donné procuration :**

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI  
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
M. André GALOIX à M. Xavier BALLENGHIEN  
Mme Françoise LACAPERE à M. Jean-Yves DELACOSTE  
M. Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC  
M. François-Xavier ROUX à Mme Claire TRAMOND

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** Mme Émilie SARRAN

**Objet :** Travaux cantine – proposition d'approbation  
du plan de financement prévisionnel

**RAPPORTEUR :** Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Madame l'adjointe au Maire rappelle que lors du conseil municipal a inscrit les crédits nécessaires à la réfection de la cuisine suite aux désordres constatés fin 2024, s'élevant à 28 000 € TTC.

Ce projet pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat via la DETR.

Elle propose donc de valider le plan de financement prévisionnel suivant et m'autoriser à solliciter l'aide de l'Etat (DETR).

<b>COUT OPERATION PREVISIONNEL HT</b>			
	23 333.33	9 090.18	ETAT (DETR) sollicité
		14 243.15	commune
	<b>23 333.33</b>	<b>23 333.33</b>	

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,  
Émilie SARRAN



*SARRAN*

Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



*X. BALLENGHIEN*

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 30 JUIN 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 JUIN 2025